



PROCES VERBAL

COMMISSION REGIONALE PRATIQUES JEUNES FEMININES ET MASCULINES

PV N° 12

REUNION RESTREINTE du 6 juin 2018 à MONTGERMONT (LIGUE DE BRETAGNE)

Membres Présents : MM. GOUZERCH G. - ROLLAND A. - . MARTIN G. - BAZY Y. - GOUES M.

Membres excusés : M. RENAULT M.

Participe en début de séance : Mme JOSSE Eloïse (Assistante technique foot féminin)

1. Championnats des Féminines

En ouverture, le Président a demandé à Mme JOSSE Eloïse d'assister à cette réunion afin de faire le point sur cette 1^{ère} année de compétition et d'avoir son avis sur son déroulement, celui-ci ayant été pris en charge par la Commission Régionale des Jeunes.

Après une vue du bilan évoquée pour ces compétitions ? ? ?, il est rappelé que le manque de régularité dans cette discipline reste encore à traiter, par des améliorations à venir.

Quand à la saison prochaine, avant d'établir un calendrier, nous attendons certains renseignements sur les déroulements de ces compétitions.

2. Bilan des Championnats

La saison est terminée, et malgré tous ces problèmes rencontrés (Intempéries, voyages scolaires, sélection) nous avons pu la finir dans les temps du calendrier général des championnats des Jeunes. L'analyse est faite dans chaque catégorie avec les équipes qui feront les brassages, les montées et descentes de ces championnats.

Le tableau des Champions de groupe et de niveau est diffusé et sera proclamé le 18 juin prochain lors de la remise des Trophées

3. Bilan des Coupes

En GAMBARDELLA, nous félicitons le Club de CONCARNEAU, pour son parcours dans cette compétition, seul club de Ligue, (éliminé en ¼ de finale) et à BREST St (championnat National) éliminé en ½ finale.

Pour la Coupe de Bretagne, nous attendons les vainqueurs de ces compétitions qui se dérouleront à CHARTRES DE BRETAGNE en Ille et Vilaine le 10 juin prochain.

4. Dossier en cours

➤ U17 Match de Coupe de Bretagne du 19 mai 2018

Match N° 120415776, LORIENT FC 2 – VITRE AS 1

Appel de LORIENT FC 56 d'une décision de la Commission en date du 22 mai 2018.

La Commission prend note de la décision de la Commission d'Appel de la Ligue et enregistre la qualification du FC LORIENT pour la qualification en finale de la Coupe de Bretagne des U17.





➤ Décision et envoi d'un courrier mail de la LBF, concernant le match d'U19 R2 du 26 mai, entre Vannes Ménimur et Ploumagoar, arrêté suite à de violents orages. La Commission remet ce match à la date du 2 juin 2018.

5. Courrier FFF

- Courrier mail en date du 24 mai, nous demandant suivant les formulaires joints, les accessions en championnat Nationaux U19 et U17.
- Courrier mail en date du 11 mai 2018, nous indiquant que pour la Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE de la saison 2018/2019, la suppression du 1^{er} tour Fédéral ce qui va impliquer un nombre d'équipes moins important par rapport à la saison précédente pour le 1^{er} tour de la compétition propre (64^{ème} de finale).
- Courrier mail de la FFF, en date du 4 juin 2018, concernant l'envoi des récompenses pour les clubs éliminés à partir du 1^{er} tour Fédéral jusqu'au 1/2 finales.
- Courrier mail en date du 6 juin 2018, concernant les informations sur la Coupe GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, (prix de l'engagement et date des engagements pour la saison 2018/2019).

6. Courrier des clubs (garçons)

- Courrier mail de Redon Atlantique Vilaine, en date du 22 mai 2018, demandant le changement d'horaire en U15 R4 (17 heures au lieu de 15h 30) le 26 mai 2018. La Commission après délibération avec l'accord du club adverse accepte ce changement d'horaire.
- Courrier mail de Rennes TA 2, en date du 22 mai 2018, demandant le changement d'horaire en U17 R3 (17 heures au lieu de 15h 30) le 26 mai 2018. La Commission après délibération avec l'accord du club adverse accepte ce changement d'horaire.
- Courrier mail de Plouvorn, en date du 25 mai 2018, déclarant le forfait de son équipe en U17 R1 pour le match contre Rennes TA. La Commission enregistre ce forfait et lui met l'amende adéquate.
- Courrier mail de La Montagne, en date du 25 mai, déclarant le forfait de son équipe en U19 R2 pour le match contre Brest AS. La Commission enregistre ce forfait et lui met l'amende adéquate
- Courrier mail de Quimperlé, en date du 25 mai, déclarant le forfait de son équipe en U17 R1 pour le match contre Plabennec St. La Commission enregistre ce forfait et lui met l'amende adéquate.

7. Courrier des clubs (filles)

- Courrier mail de Lorient FC, en date du 18 mai 2018, déclarant forfait en championnat U15F du 19 mai 2018. La Commission enregistre le forfait et met l'amende adéquate pour ce forfait.
- Courrier mail de Rennes CPB Bréquigny, en date du 18 mai 2018, confirmant que son match de 1/4 de finale contre ST Briec ST aura lieu le lundi 21 mai à 14 heures à St Briec.
- Courrier mail de Brest Stade, en date du 25 mai 2018, demandant le report de son match de Coupe de Bretagne en U17F contre Rennes CPB Bréquigny au dimanche 27 juin pour cause de transport commun avec les Seniors. La Commission accepte ce report.
- Courrier mail de Guingamp EA, en date du 26 mai 2018, constatant l'absence de l'équipe recevant Quimper Kerf. et de l'arbitre et l'établissement d'une feuille de match papier, certifié par un dirigeant de Quimper.

8. Calendrier général saison 2018/2019

Suite à la parution du calendrier général de la FFF, (championnats Nationaux et Gambardella), la Commission adopte le calendrier général pour la saison prochaine en l'étudiant ligne par ligne.





9. Futsal

Pour finaliser le calendrier général, une demande sera adressée à la Commission «Développement et Animations des Pratiques », concernant la date de la Finale Régionale pour la saison prochaine et quelles seront les catégories concernées.

10. Groupements

Suite à la réforme des championnats avec la création de nouvelles catégories, il est demandé que la Convention des Groupements soit revue et d'envoyer un courrier à tous les groupements de Bretagne pour refaire ces conventions pour un cycle de 3 ans.

Après un tour de table, la séance est levée vers 14 h 30.

Le Secrétaire de la Séance

ROLLAND Alain

Le Président de la Commission

MARTIN Guy

